

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPÉTENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 31 MAI 2021

P.V. N° 116
Dossier N° 13

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux taux de promotion pour l'année 2021,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 31 mai 2021,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

➤ D'approuver les taux de promotion suivants pour l'année 2021 :

Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux :

✓ Caporal-chef : 80%.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

✓ Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 75 % ;

✓ Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 66 %.

Cadre d'emplois des adjoints techniques :

✓ Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 50 % ;

✓ Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 0 %.

Cadre d'emplois des agents de maîtrise :

✓ Agent de maîtrise principal : 50 %.

Cadre d'emplois des ingénieurs :

✓ Ingénieur principal : 0 %.

Cadre d'emplois des infirmiers :

- ✓ Infirmier hors classe : 100%.

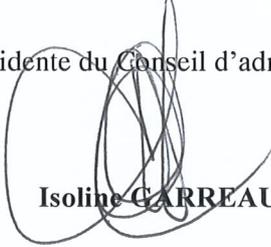
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs :

- ✓ Assistant socio-éducatif de classe exceptionnel : 100 %.

Cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens :

- ✓ Pharmacien hors classe : 100% ;
- ✓ Médecin de classe exceptionnel : 100%.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline CARREAU